



COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

01/2012

**Demande de crédit pour la construction d'une
déchetterie et d'un garage pour les bus scolaires
aux Gavardes**

Réf. : TR 1939

I:\4-travaux\classement\1939\Preavis\Preavis_01-2012.doc

Savigny, le 13 février 2012

TABLE DES MATIERES

1. Genèse du projet et rappel des décisions prises par le Conseil communal	4
1.1 Préavis n° 10/2008 : demande d'autorisation et de crédit pour l'acquisition de la parcelle RF n° 232 à la Claie-aux-Moines	4
1.2 Préavis n° 12/2010 : demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement d'une déchetterie aux Gavardes	4
1.3 Préavis n° 05/2011 : Plan partiel d'affectation « Gavardes » et son règlement	5
2. Légalisation de la zone et permis de construire	6
2.1 Approbation du projet d'aménagements routiers	6
2.2 Approbation du PPA « Gavardes »	6
2.3 Permis de construire	6
3. Subvention cantonale	6
4. Projet	7
4.1 Description générale	7
4.2 Déchetterie	7
4.2.1 Présentation	7
4.2.2 Descriptif des locaux	7
4.2.3 Déchets collectés	8
4.2.4 Horaires d'ouverture	9
4.3 Garage pour les bus scolaires	9
4.4 Aménagements routiers	10
4.4.1 Route cantonale	10
4.4.2 Circulation dans le site	10
4.4.3 Places de parc	10
4.5 Equipement du terrain	10
4.6 Eléments particuliers du projet	11
4.6.1 Développement durable	11
4.6.2 Protection contre le bruit	12

4.6.3 Economies d'énergie	12
4.6.4 Dangers naturels	13
5. Coûts de construction	13
6. Prévisions des charges annuelles d'exploitation liées à la construction de la déchetterie	15
7. Crédit.....	16
7.1 Montant du crédit.....	16
7.2 Amortissement	16
7.3 Charges d'exploitation	16
7.4 Financement	16
7.5 Commission des finances.....	17
8. Conclusions.....	17

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit de CHF 3'883'000.00 pour la réalisation des ouvrages suivants aux Gavardes :

- Déchetterie centralisée
- Garage pour 8 véhicules de la taille de bus scolaires
- Accès routiers sous la forme d'un réaménagement de la route de la Claie-aux-Moines (RC 701b).

1. Genèse du projet et rappel des décisions prises par le Conseil communal

1.1 Préavis n° 10/2008 : demande d'autorisation et de crédit pour l'acquisition de la parcelle RF n° 232 à la Claie-aux-Moines

Au cours de sa séance du 6 octobre 2008, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à acquérir la parcelle RF n° 232, route de la Claie-aux-Moines 17, en vue d'y aménager, notamment, une déchetterie centralisée, en remplacement des trois centres de collecte sélective situés à Savigny, Mollie-Margot et la Claie-aux-Moines, ainsi que des quatre collectes de déchets encombrants organisées chaque année au terrain de football de Saint-Amour.

Le préavis n° 10/2008 expose dans les détails et le cadre légal, les obligations et les tâches des communes en matière de récolte et d'élimination des déchets. Ce document peut être obtenu au Greffe municipal.

Le préavis précité précisait également que la parcelle RF n° 232 étant colloquée en zone intermédiaire, une procédure d'affectation destinée à autoriser les activités prévues sur celle-ci devait être engagée, au sens des articles 56 et suivants de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

1.2 Préavis n° 12/2010 : demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement d'une déchetterie aux Gavardes

Dès l'acquisition de la parcelle RF n° 232, en juillet 2009, nous avons initié, en collaboration avec nos mandataires, la procédure d'aménagement du territoire nécessaire à légaliser ce terrain.

Cette étude a consisté à modifier le Plan général d'affectation (plan des zones) du 21 février 1981 de notre commune par un plan partiel d'affectation, régissant spécifiquement la parcelle RF n° 232. Celle-ci a abouti à l'élaboration du Plan partiel d'affectation (PPA) « Gavardes », adopté par le Conseil communal au cours de sa séance du 5 septembre 2011 (préavis n° 05/2011).

Parallèlement à l'étude du PPA « Gavardes », financée par le budget ordinaire, le Conseil communal nous a accordé, au cours de sa séance du 3 décembre 2010, un crédit de CHF 200'000.00 pour financer la 1^{ère} phase de l'étude relative à l'aménagement de la déchetterie. Le préavis n° 12/2010 est disponible sur le site internet de la commune (www.savigny.ch) ou au Greffe municipal.

En substance, ce crédit avait pour objet de couvrir les prestations suivantes : étude ; consultation des services de l'Etat en vue de l'obtention de l'autorisation spéciale prévue par l'article 22 de la Loi du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets (LGD) ; enquête publique de 30 jours ; préparation des soumissions et appels d'offres pour chiffrer la demande de subvention ; si nécessaire, traitement des oppositions ; délivrance du permis de construire ; dépôt de la demande de subvention auprès de l'Etat d'ici au 31 décembre 2011.

Les démarches précitées sont aujourd'hui quasiment achevées. En effet :

- Le permis de construire a été délivré le 28 novembre 2011.
- La demande de subvention a été finalisée le 6 décembre 2011.
- L'analyse des offres et des soumissions reçues est en phase d'aboutissement, en vue des adjudications, si tant est que le crédit, objet du présent préavis, soit accordé.

1.3 Préavis n° 05/2011 : Plan partiel d'affectation « Gavardes » et son règlement

Au cours de sa séance du 5 septembre 2011, le Conseil communal a adopté le Plan partiel d'affectation (PPA) « Gavardes » et son règlement. Le PPA « Gavardes » a pour but de créer une zone d'installations publiques visant à aménager une déchetterie communale et à regrouper des locaux d'exploitation communaux. Le règlement du PPA « Gavardes » fixe les conditions d'utilisation du sol et d'aménagement dans le respect de la législation en vigueur et de la protection de l'environnement.

Le PPA « Gavardes » délimite les zones suivantes :

- Zone d'installations publiques
- Aire forestière

2. Légalisation de la zone et permis de construire

2.1 Approbation du projet d'aménagements routiers

En date du 18 janvier 2012, le Département des infrastructures a approuvé définitivement le projet d'aménagements routiers lié au PPA « Gavardes », décrit sous chiffre 3.4 du préavis n° 05/2011.

2.2 Approbation du PPA « Gavardes »

En date du 16 novembre 2011, le Département de l'économie a approuvé préalablement et mis en vigueur le PPA « Gavardes », sous réserve des droits des tiers. Celui-ci n'ayant fait l'objet d'aucun recours dans les 30 jours dès sa publication, il est désormais définitif et exécutoire.

2.3 Permis de construire

Le projet de construction de la déchetterie et du garage pour 8 bus scolaires avait été soumis à l'enquête publique du 10 juin au 11 juillet 2011, en même temps que celles du PPA « Gavardes » et des aménagements routiers ; il n'avait donné lieu à aucune opposition ou observation.

Dès lors, au cours de sa séance du 28 novembre 2011, la Municipalité a valablement délivré le permis de construire la déchetterie, le garage pour 8 bus scolaires et les aménagements routiers.

3. Subvention cantonale

Dès la fin de l'enquête publique et au moyen du crédit accordé par le Conseil communal au cours de sa séance du 3 décembre 2010 (préavis n° 12/2010), nous avons engagé l'étude de construction du projet avec nos mandataires. En particulier, il s'agissait d'élaborer le concept des ouvrages (décrit sous chiffre 4 ci-après) et d'établir sur cette base les cahiers des charges (soumissions) des principaux CFC.

A fin octobre 2011, nous étions en possession des soumissions sollicitées, par publication ou sur invitation. Bien que l'analyse de leur contenu n'était pas achevée, elles nous ont permis de chiffrer, sur la base d'éléments réels, la demande de subvention présentée au Service des eaux, sols et assainissement (SESA) les 22 novembre et 6 décembre 2011.

Par courrier du 9 décembre 2011, nous avons reçu la confirmation que la demande de subvention a été prise en considération. En principe et pour autant que le Grand Conseil débloque les crédits nécessaires, le projet sera subventionné à hauteur de 18 % pour l'ouvrage de la déchetterie.

4. Projet

4.1 Description générale

Selon le plan de situation de la construction de la parcelle RF n° 232 (annexe n° 1), le projet comprend les ouvrages suivants :

- Une déchetterie couverte (plan du rez inférieur et plan des façades : annexes n° 2 et 3), comprenant une zone de circulation pour la population venant apporter des déchets, une zone couverte pour les bennes et une zone extérieure pour le stockage de bennes vides.
- Un garage pour 8 bus scolaires dans la partie supérieure du bâtiment de la déchetterie (plan du rez supérieur et coupe : annexe n° 4).
- Des voies de circulation internes, comprenant 11 places de parc pour le personnel (chauffeurs de bus et surveillant de la déchetterie) et les visiteurs.
- Un réseau de canalisations avec les équipements nécessaires (dépotoirs, déshuileurs) et 2 bassins de rétention.
- Un accès depuis la route de la Claie-aux-Moines (RC 701b), illustré sur le plan de situation de l'aménagement routier ci-joint (annexe n° 5).

4.2 Déchetterie

4.2.1 Présentation

La déchetterie est dimensionnée pour répondre aux besoins d'une population de 4'500 habitants. Ce potentiel nous permet d'envisager des partenariats avec des communes voisines pour certains de leurs quartiers ; à cet égard, des discussions avancées sont d'ores et déjà en cours avec Pully et Belmont-sur-Lausanne.

4.2.2 Descriptif des locaux

- La déchetterie est composée de 3 espaces couverts, représentés sur l'annexe n° 2, soit :
 - Au centre : un espace de déchargement des déchets permettant aux utilisateurs de stationner leur véhicule et de décharger les déchets avant de les déposer dans les endroits prévus à cet effet, soit dans la zone des bennes, soit dans les locaux fermés.
 - En aval : un espace réservé aux bennes bénéficiant de la pente naturelle du terrain pour créer un quai de déchargement facilement accessible aux utilisateurs.
 - En amont : des locaux fermés abritant la collecte des petits déchets et des déchets spéciaux ; un bureau pour le surveillant avec un local vestiaire comprenant une douche et un WC ; un local technique ; un WC visiteurs/handicapés bénéficiant d'un accès indépendant.

- La signalétique de la déchetterie est prévue de 2 manières :
 - Un marquage au sol délimitant les zones de déchargement et assurant la sécurité des piétons.
 - Un marquage sous la toiture, au dessus des bennes, permettant un repérage aisé des endroits où déposer les différents types de déchets.

4.2.3 Déchets collectés

La déchetterie acceptera toutes les catégories de déchets en provenance des ménages. Le concept d'aménagement proposé permettra de suivre l'évolution du marché des déchets et de la législation en la matière. A ce stade, les différents types de déchets collectés, ainsi que les containers prévus seront les suivants :

Secteur	Type de déchets	Contenant	Nombre
Locaux fermés	Ordures ménagères	Containers 800 l	3
	Fer blanc	Containers 800 l	1
	PET	Containers 800 l	1
	Nespresso	Containers 800 l	1
	Déchets OREA (SWICO/SEnS)	Palettes box	3
	Frigos	Palettes box	3
	Lampes	Palettes box	1
	Déchets spéciaux	Palettes box	2
	Textiles	Box	1
	Batteries	Palettes box	1
	Piles	Fûts 200 l	2
	Huiles	Fûts 200 l	2
	Pneus	Palettes box	1
Secteur des bennes	Déchets encombrants incinérables	Bennes 20/30 m ³	2
	Déchets encombrants métalliques	Bennes 20/30 m ³	2
	Déchets végétaux	Bennes 20/30 m ³	1
	Papier	Bennes 20/30 m ³	2
	Verre	Bennes 20 m ³	2
	Bois recyclé	Bennes 20/30 m ³	1

4.2.4 Horaires d'ouverture

La déchetterie sera ouverte ponctuellement et uniquement en présence du personnel. Les horaires ne sont pas définitivement fixés à ce stade, mais à titre indicatif ils pourraient se présenter comme suit :

Eté

	Horaire		Durée
Lundi	13h00	17h00	4
Mercredi	13h00	19h00	6
Samedi matin	09h00	12h00	3
Samedi après-midi	13h00	17h00	4

Total	17
--------------	-----------

Hiver

	Horaire		Durée
Lundi	13h00	17h00	4
Mercredi	13h00	19h00	6
Samedi matin	09h00	13h00	6
Samedi après-midi	---	---	---

Total	14
--------------	-----------

4.3 Garage pour les bus scolaires

- Un garage pour les bus scolaires est prévu dans la partie supérieure du bâtiment fermé de la déchetterie (annexe n° 4).
- L'accès à cette partie du bâtiment s'effectue par un chemin contournant la déchetterie (annexe n° 1).
- Le garage est dimensionné pour 8 véhicules de la taille de bus scolaires. Ce potentiel offre une capacité pour des besoins actuels et ultérieurs, notamment quant au nombre de véhicules et/ou quant à la dimension de ceux-ci.

Actuellement, nous louons une halle non chauffée au garage des 3 Sapins, d'une surface d'environ 200 m², permettant de parquer 5 bus et d'entreposer du matériel en quantité modeste. Le coût de la location s'élève à CHF 22'260.00/année, soit à environ CHF 110.00/m²/année.

- La surface du garage projeté est de 332 m², tandis que celle des zones de rangement est de 88 m² ; ces dernières sont notamment destinées au stockage des pneus des véhicules et du matériel des différents services techniques communaux.

Selon les éléments chiffrés (coût de la construction et amortissement) présentés sous chiffre 5 ci-après, le prix de revient du m² des surfaces précitées sera diminué par rapport à celui de la location. En effet, le calcul arrondi s'établit comme suit :

$$\begin{aligned} \text{CHF } 787'450.00 : 30 \text{ ans} + 3.5 \% &= \text{CHF } 40'490.00/\text{année} \\ \text{CHF } 40'490.00 : 420 \text{ m}^2 &= \text{CHF } 96.00/\text{m}^2/\text{année} \end{aligned}$$

4.4 Aménagements routiers

4.4.1 Route cantonale

En référence à l'annexe n° 5, l'accès au site de la déchetterie a lieu au nord-est depuis la route de la Claie-aux-Moines (RC 701b). A cet endroit, la chaussée sera aménagée avec une présélection pour la bifurcation à gauche des véhicules venant de Savigny et désirant accéder à la déchetterie. En suivant, une piste d'accélération sera créée pour les véhicules quittant la déchetterie et se dirigeant en direction de la Claie-aux-Moines.

La création de cet accès permet de supprimer l'accès nord-ouest à la parcelle RF n° 233 depuis la route cantonale ; ainsi, les exploitants de la parcelle RF n° 233 utiliseront le nouvel accès à la déchetterie, solution à laquelle les propriétaires ont donné leur accord de principe.

La vitesse sur la route cantonale sera limitée à 60 km/h à partir de la zone bâtie, soit approximativement à la hauteur de la parcelle RF n° 233, jusqu'à la Claie-aux-Moines.

4.4.2 Circulation dans le site

La circulation des visiteurs de la déchetterie, à l'intérieur du site, aura lieu en sens unique. Les véhicules se rendant dans la déchetterie pourront attendre, en cas d'affluence, sur le chemin interne menant à la déchetterie. Il n'y aura donc pas d'attente sur la route cantonale.

Les véhicules lourds pourront contourner la déchetterie par le sud et éviter ainsi de devoir traverser la zone de déchargement de la déchetterie. Le trafic interne au site, lié à son exploitation, sera donc séparé de celui des visiteurs.

4.4.3 Places de parc

Le périmètre de la construction comprend (annexe n° 1) :

- 6 places de parc, situées sur la partie supérieure du site, destinées aux véhicules du personnel communal.
- 5 places de parc, situées à la sortie du bâtiment de la déchetterie, destinées au public.

4.5 Equipement du terrain

L'équipement de la parcelle RF n° 232 est suffisant et ne nécessite ni modification, ni complément notable.

Le terrain est raccordé aux réseaux d'alimentation électrique, d'eau potable et d'évacuation des eaux usées.

Les eaux usées et les eaux collectées dans la zone couverte de stockage des bennes seront évacuées au collecteur public. Un dépotoir/séparateur prétraitera les eaux du couvert. Comme indiqué sous chiffre 3.5 du préavis n° 05/2011, les collecteurs d'eaux usées qui traversent le secteur de protection des eaux S3 seront en polyéthylène (PE) soudés et se déverseront dans le collecteur PVC existant le long du ruisseau la Paudèze.

Les eaux claires seront déversées dans le ruisseau la Paudèze. En effet, selon le rapport géotechnique en notre possession, le terrain n'offre pas de possibilité d'infiltration des eaux claires. Leur déversement au cours d'eau s'effectuera après un passage dans des ouvrages de rétention, permettant de limiter le débit rejeté à 20 litres/seconde/hectare. Les bassins de rétention, figurant sur le plan de situation ci-joint (annexe n° 1), seront situés au sud de la parcelle et aménagés de manière naturelle.

4.6 Eléments particuliers du projet

4.6.1 Développement durable

Une attention particulière a été portée aux critères environnementaux dans ce projet, à savoir notamment :

- L'implantation de la déchetterie a été étudiée afin de limiter les impacts visuels et sonores. Elle permet aussi de limiter les excavations en jouant sur la déclivité naturelle du terrain.
- Les matériaux ont été choisis dans le but de favoriser l'utilisation d'éléments produits en Suisse et pouvant être facilement recyclés lors d'une démolition ou d'une transformation du bâtiment. A ce titre, la structure de la charpente sera en bois. Les aménagements extérieurs prévoient l'implantation d'une quinzaine d'arbres, principalement des essences majeures.
- Dans la mesure où il n'était pas possible, pour des raisons géologiques, d'infiltrer les eaux de ruissellement, des bassins de rétention seront aménagés afin de limiter les débits de crues dans le ruisseau la Paudèze.
- Ce projet est également exemplaire au niveau énergétique dans la mesure où le chauffage et l'eau chaude sanitaire seront assurés par une pompe à chaleur. La toiture sera utilisée pour la production d'énergie, avec environ 900 m² de panneaux photovoltaïques.

4.6.2 Protection contre le bruit

Le projet est situé en zone de degré de sensibilité au bruit DS III *.

Pour limiter les éventuelles nuisances sonores, différentes mesures ont été prises, afférant à la qualité de la construction, soit notamment :

- Fermeture latérale du bâtiment.
- Construction d'une toiture phono-absorbante.
- Placement des bennes dans la partie inférieure du site, afin de profiter de la protection du bâtiment.

4.6.3 Economies d'énergie

- **Electricité**

Le projet servira à la production d'énergie électrique photovoltaïque. L'ensemble de la toiture sera utilisée à cet effet, soit une surface d'environ 900 m² de panneaux. La production électrique attendue est d'environ 102'800 kWh/an.

Une demande a été déposée auprès de Swissgrid, afin d'obtenir la Rétribution à Prix Coûtant (RPC) de l'installation, respectivement du courant injecté, permettant de couvrir la différence entre le prix de revient et le prix de rachat de l'énergie. Il est prévu de confier l'exploitation de cette installation photovoltaïque à une entreprise de production et de distribution électrique régionale qui prendra en charge tous les frais d'investissement de l'installation (de l'ordre de CHF 400'000.00) et de son exploitation, en contrepartie d'un droit d'utilisation pendant 25 ans. C'est la raison pour laquelle cet équipement ne constitue ni un poste de la présente demande de crédit, ni une charge d'exploitation pour la commune.

La commune bénéficiera d'une indemnité d'usage fixe correspondant à 50 % du bénéfice, calculée lors de la mise en service de l'installation. Dite indemnité est estimée à environ CHF 5'000.00/année.

* Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) permettent de fixer les valeurs limites d'exposition au bruit. Ils sont attribués en fonction de l'affectation du sol. **Le degré de sensibilité III** est destiné aux zones où sont admises des entreprises moyennement gênantes, notamment dans les zones mixtes avec habitation et activités artisanales ou commerciales (zone village, urbaine, d'habitation collective avec activité moyennement gênante, artisanale, de commerce, etc.), ainsi que dans les zones agricoles et les zones intermédiaires.

- **Chauffage et eau chaude sanitaire**

Seuls les locaux du surveillant de la déchetterie et le WC visiteurs seront chauffés. En revanche, le garage pour les bus scolaires sera seulement tempéré (hors gel, minimum 6 °C).

Pour optimiser les besoins en énergie, le chauffage des locaux et la production d'eau chaude seront fournis par une pompe à chaleur air/eau. Il est prévu un boiler électrique d'appoint en cas d'insuffisance de production d'énergie par la pompe à chaleur.

4.6.4 Dangers naturels

Selon la carte indicative des dangers, la parcelle RF n° 232 est partiellement touchée ; en effet, elle se trouve dans la zone de crue à 50 mètres du ruisseau la Paudèze, dans une zone faible de risque de glissement de terrain.

Toutefois, il résulte du rapport géotechnique en notre possession que le projet n'est soumis à aucun risque, que ce soit du point de vue inondation ou glissement de terrain.

5. Coûts de construction

Les coûts ci-après résultent pour la plupart de soumissions rentrées dans le cadre des appels d'offres engagés au 2^{ème} semestre 2011.

Désignation	Route cantonale	Déchetterie	Garage
– Travaux préparatoires (CFC 1) : déblaiement, préparation du terrain, installation de chantier en commun, tri des déchets	3'000	67'700	5'800
– Gros œuvre 1 (CFC 21) : génie civil, échafaudages, maçonnerie et béton, construction en acier, charpente en bois	60'000	1'417'500	338'500
– Gros œuvre 2 (CFC 22) : fenêtres et portes extérieures, ferblanterie, protection contre la foudre, étanchéités souples, éclairage zénithal, volets roulants		281'000	161'500
– Installations électriques (CFC 23)		57'000	21'000
– Installations de chauffage (CFC 24) : pompe à chaleur, ventilation		12'000	58'000
– Installations sanitaires (CFC 25)		54'500	
– Aménagements intérieurs 1 (CFC 27) : plâtrerie, éléments métalliques, menuiserie		32'500	20'500
– Aménagements intérieurs 2 (CFC 28) : Sols, carrelage, revêtement, peinture		100'000	5'000
– Travaux de jardinage et clôtures (CFC 42)		145'000	15'000
– Routes, places (CFC 43) : signalisation, barrière automatique, installations électriques, lustrerie	15'000	40'500	4'500
– Frais secondaires (CFC 5) : permis de construire, taxes, assurances, publications	550	28'130	13'350
– Equipement d'exploitation (CFC 9) : mobilier, machines et bennes, système de contrôle d'accès, signalisation intérieure		95'200	2'000
– Honoraires ingénieur conseil, ingénieurs civils et architectes	7'400	288'000	48'000
– Honoraires géomètre	3'000	16'000	1'000
– Honoraires géotechnicien		5'000	
– Bilan énergétique		750	250
Sous-total	88'950	2'640'780	694'400
– Divers et imprévus 5 %, arrondis à	4'480	132'040	34'720
Sous-total	93'430	2'772'820	729'120
– TVA 8 %, arrondie à	7'470	221'830	58'330
Total TTC	100'900	2'994'650	787'450
Total TTC de l'ensemble du projet	3'883'000		

6. Prévisions des charges annuelles d'exploitation liées à la construction de la déchetterie

Les charges du coût de la construction de la déchetterie seront portées au compte 450 « Ordures ménagères et déchets ». Les charges supplémentaires d'exploitation sont récapitulées dans le tableau ci-dessous ; celles-ci portent avant tout sur les intérêts et l'amortissement de l'investissement, ainsi que sur l'entretien (estimation) du bâtiment.

Le tableau ne tient pas compte des autres postes du compte 450, ni de la diminution future escomptée des frais de transport et d'élimination des déchets, assortie d'une vraisemblable augmentation des revenus de revalorisation des déchets recyclables.

Frais financiers :					
Crédit d'étude déchetterie TTC (hors route et garage)				121'446	
Coût de construction TTC	3'116'096			2'994'650	
Coût du terrain					
(valeur résiduelle au 31.12.2011 : CHF 896'000.00)		50 %		448'000	
Subvention (crédit d'étude + construction)	3'116'096	18 %		- 560'897	
Durée d'amortissement	3'003'199	30 ans		100'106	
Taux d'intérêt		3.5 %		54'303	
Coût annuel, arrondi à				154'400	154'400

Frais fixes :					
Frais d'entretien du bâtiment					
~ 0.5 % du coût de construction				15'000	
Assurances					
ECA (y.c. côté cour/jardin)		~ 0.75 ‰		2'000	
Mobilier (choses)				1'000	18'000

Frais variables :					
Energie					
Electricité (chauffage, éclairage)				20'000	
Administration					
Téléphone				2'000	
Fournitures diverses				5'000	
Frais d'exploitation					
Fournitures diverses				1'000	28'000

Total des dépenses					200'400
---------------------------	--	--	--	--	---------

Recettes :					
Participation éventuelle Commune de Pully			à déterminer		
Participation éventuelle Commune de Belmont			à déterminer		
Participation Romande Energie			- 5'000		

Total des recettes					- 5'000
---------------------------	--	--	--	--	---------

Total par année					195'400
------------------------	--	--	--	--	---------

Par la mise en exploitation d'une déchetterie centralisée, en lieu et place des centres de collectes, nous projetons de réaliser les objectifs suivants :

- Augmenter le taux de recyclage des déchets et partant, diminuer les frais de collecte et de traitement des déchets incinérables.
- Augmenter les recettes sur la revalorisation des déchets recyclables en relation avec l'augmentation du taux de recyclage.
- Réaliser une économie sur les frais de transport des déchets recyclables qui seront regroupés sur un seul site, dans des bennes de grandes dimensions, réduisant ainsi le nombre de passages nécessaires pour les vider.
- Diminuer globalement les frais de transport et de traitement des déchets de l'ordre de 10-15 %.
- Disposer d'un équipement adéquat, offrant un plein potentiel de tri des déchets, qui nous permettra de mettre en place une taxe déchets, à l'échelon communal ou régional, en toute connaissance de cause, sur la base d'une infrastructure et d'une organisation performantes et conformes aux principes environnementaux et juridiques, ainsi qu'à la réglementation en la matière.

7. Crédit

7.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 3'883'000.00 pour financer la réalisation des ouvrages décrits dans le présent préavis.

7.2 Amortissement

L'amortissement est prévu sur 30 ans.

7.3 Charges d'exploitation

Il y a des charges supplémentaires d'exploitation, telles que décrites sous chiffre 6 du présent préavis.

7.4 Financement

L'investissement sera financé dans un premier temps par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit sollicité, soit au maximum la somme CHF 3'883'000.00.

7.5 Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances sera communiqué au Conseil communal.

8. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 01/2012 du 13 février 2012 ;
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3'883'000.00 (trois millions huit cent huitante-trois mille francs) pour financer la construction des ouvrages tels que décrits dans le présent préavis.**
2. **D'admettre le mode de financement proposé.**

Au nom de la Municipalité de Savigny	
Le Syndic	La Secrétaire
J.-P. Thuillard	I. Sahli

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 février 2012.

Délégué municipal : M. Gilbert Regamey, Municipal

Annexes :

- Annexe n° 1 : Plan de situation de la construction de la parcelle RF n° 232
- Annexe n° 2 : Plan du rez inférieur
- Annexe n° 3 : Plan des façades
- Annexe n° 4 : Plan du rez supérieur et coupe
- Annexe n° 5 : Plan de situation de l'aménagement de la RC 701b



Pl. du Nord 6 1071 CHEXBRES
Rte de Mollie-Margot 1 1073 SAVIGNY

TEL. 021 / 946 30 63
FAX 021 / 946 30 86

COMMUNE DE SAVIGNY - Les Gavardes

CONSTRUCTION D'UNE DÉCHETTERIE COMMUNALE

DT 110-156

PROJET

22 août 2011
Plan GC-01

Plan de situation

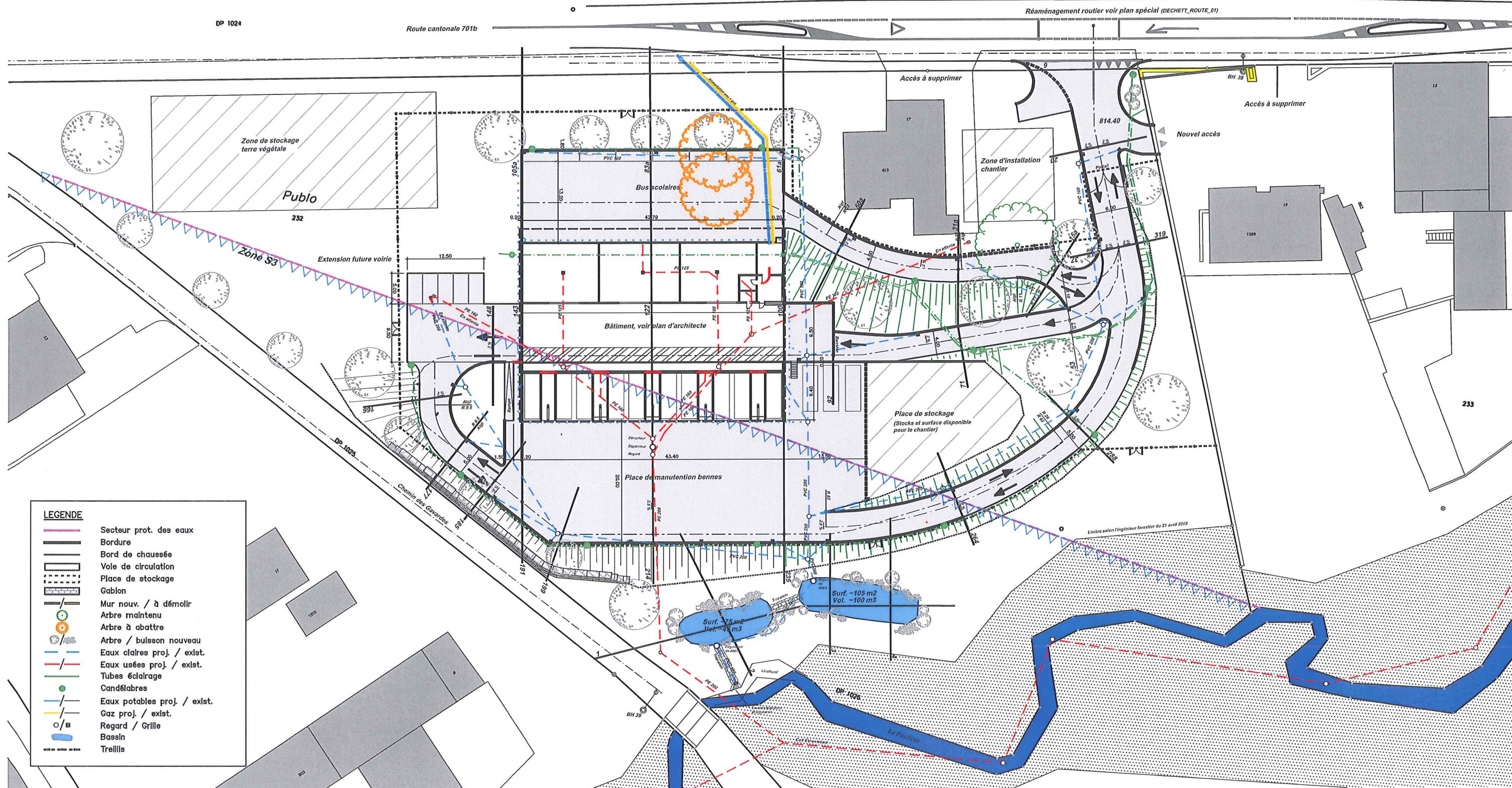
Sans échelle

Annexe n° 1

DP 1024

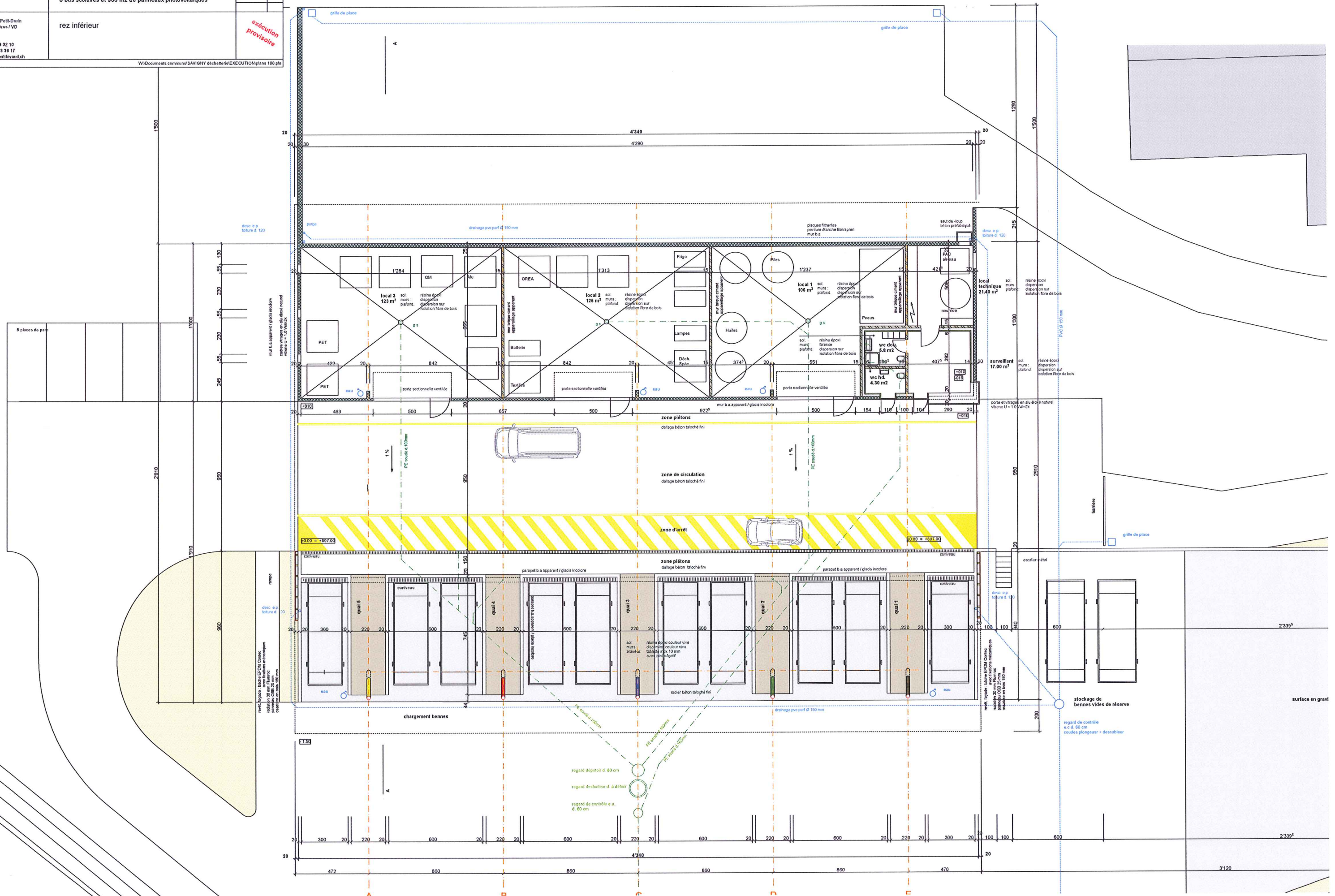
Route cantonale 701b

Réaménagement routier voir plan spécial (DECHETT_ROUTE_01)

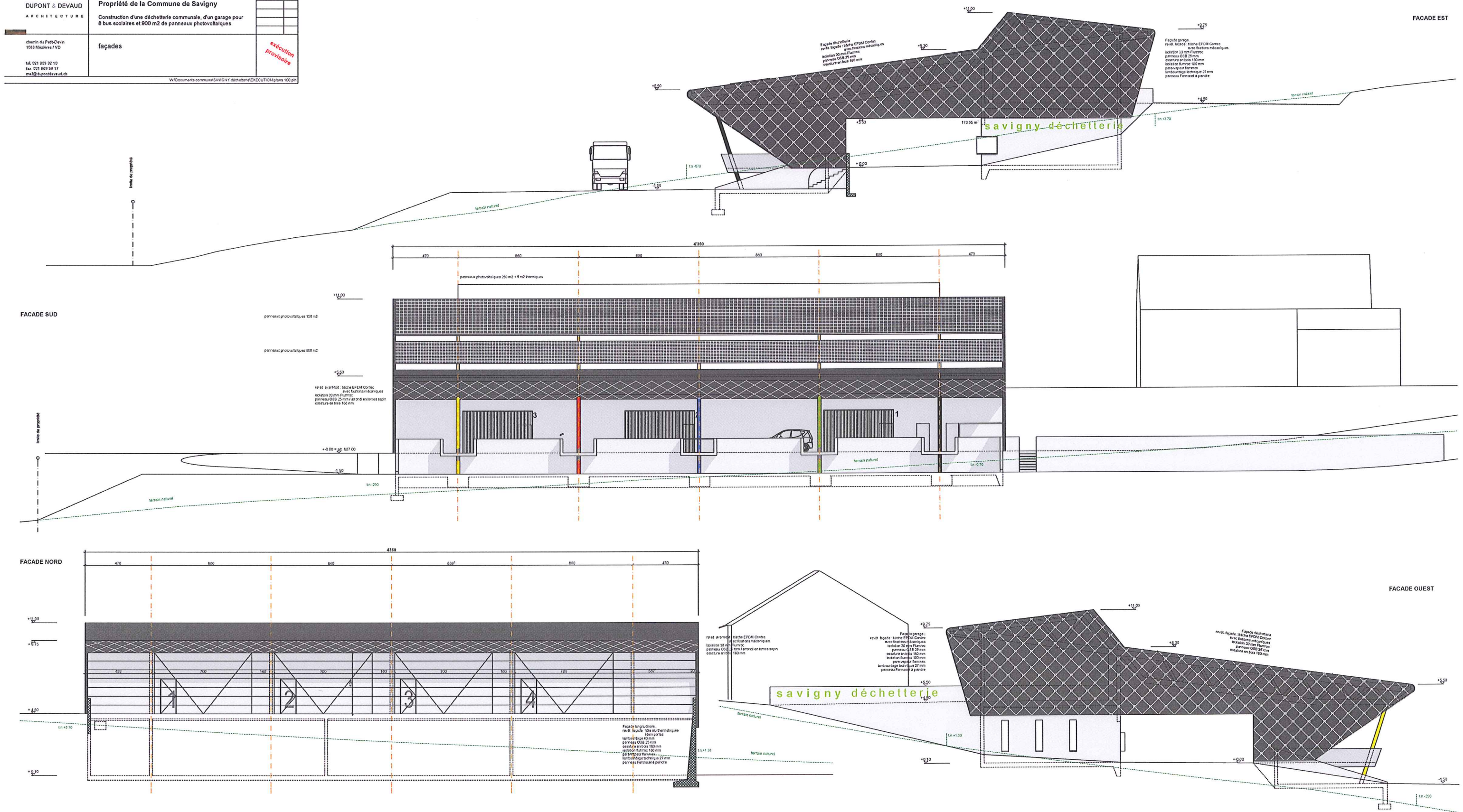


LEGENDE

- Secteur prot. des eaux
- Bordure
- Bord de chaussée
- Vole de circulation
- Place de stockage
- Gablon
- Mur nouv. / à démolir
- Arbre maintenu
- Arbre à abattre
- Arbre / buisson nouveau
- Eaux claires proj. / exist.
- Eaux usées proj. / exist.
- Tubes éclairage
- Candélabres
- Eaux potables proj. / exist.
- Gaz proj. / exist.
- Regard / Grille
- Bassin
- Trellis



 DUPONT & DEVAUD ARCHITECTURE	Propriété de la Commune de Savigny Construction d'une déchetterie communale, d'un garage pour 8 bus scolaires et 900 m2 de panneaux photovoltaïques	07/02/2012
chambin du Petit-Devain 1058 Mazères / VD tél. 021 909 32 10 fax. 021 909 30 17 mail: info@dupontdevaud.ch	façades	<i>exécution provisoire</i>



limite de proprietà

COMMUNE DE SAVIGNY - Les Gavardes

DÉCHETTERIE COMMUNALE

PROJET D'AMENAGEMENT ROUTIER RC 701b

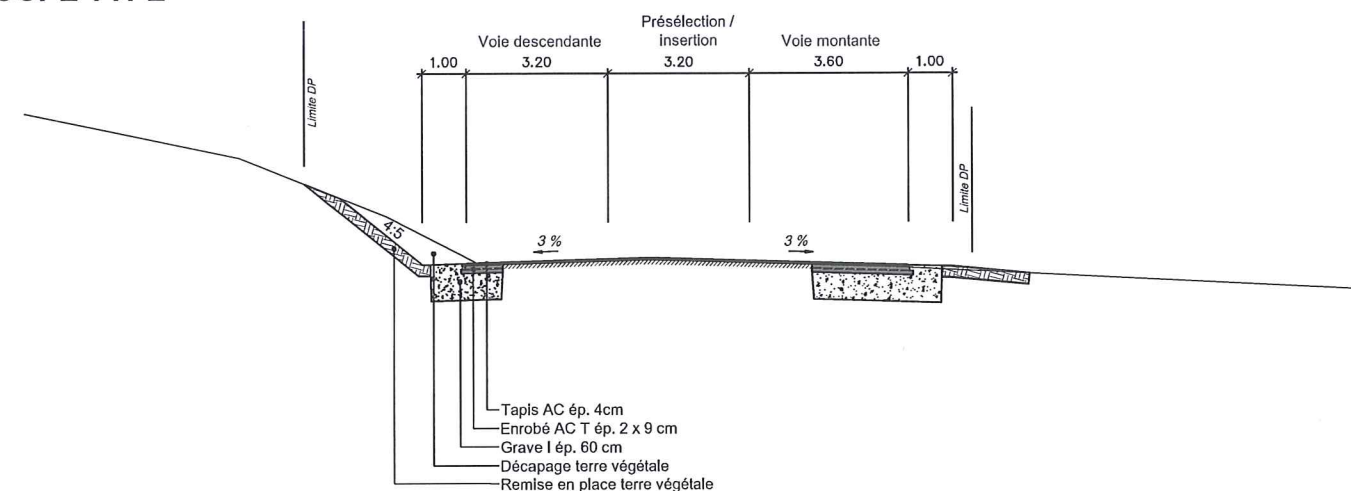
PROJET

DT 110-142
22 août 2011

SITUATION ET PROFIL TYPE

Sans échelle

COUPE TYPE



· · Légende:

- *Bord de chaussée*
- *Marquage*
- *Ilot peint*
-  *Tronçon à modifier*

